

Communiqué de presse – Mardi 19 septembre 2023 - 9h00

Mgr Felix Gmür, évêque de Bâle, a été informé qu'un signalement de présomption d'abus spirituel et de gestes portant atteinte à l'intimité sur un mineur a été déposé auprès de la justice française, à l'encontre d'un prêtre actif actuellement dans le Jura pastoral. Les faits seraient survenus durant l'été 2014 à l'étranger à l'encontre d'un mineur de nationalité étrangère.

L'auteur présumé dépend actuellement d'un diocèse français. L'évêque de ce diocèse a ouvert une enquête canonique préalable en parallèle de la procédure civile.

Par conséquent, Mgr Gmür lui retire sa mission canonique à dater de ce jour. Cela signifie que son engagement au service du diocèse de Bâle se termine aujourd'hui. De plus, l'exercice public de son ministère sur tout le territoire diocésain lui est interdit. Son contrat d'engagement auprès de la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura (CEC) prend fin selon les dispositions légales.

Mgr Gmür a porté les faits à la connaissance du ministère public de la République et Canton du Jura et des autorités romaines compétentes.

Les responsables du diocèse de Bâle et de la CEC rappellent leur engagement commun à prévenir et lutter contre toutes les formes d'abus, en particulier dans le cadre ecclésial. Leurs pensées se tournent vers la victime présumée et ils sont prêts à la soutenir et à répondre à toute demande des autorités responsables de la procédure en cours.

Tout abus doit être dénoncé, auprès de la police ou auprès des trois consultants indépendants contre les abus sexuels dans le diocèse de Bâle (deux hommes et une femme sont à disposition).

Au nom de Mgr Felix Gmür, Evêque de Bâle
Mme Marie-Andrée Beuret
Déléguée épiscopale

Pour le Conseil de la CEC
Mme Floriane Chavanne
Présidente